

Numéros de transport et quoi faire avec

1. *Modifier les horaires d'un transport planifié, le no. de transport existant reste.*

Il y a déjà une réservation pour ce transport. Si on modifie les horaires par le 7.2.1.4.1 (introduire et modifier no.de transport) dans tous les PO, aussi déjà réservés, on tient compte des nouveaux horaires.

2. *Le no. de transport change.* Eventuellement aussi les horaires. Aussi toutes les réservations déjà inscrites sur ce transport.

Ceci peut être modifié par le 7.5.11.1. Avec cette manipulation tout sera repris dans le nouveau no. de transport. Toutes les réservations déjà faites et éventuellement les contingents qui restent seront reprises dans le nouveau no. de transport. Il y a même la possibilité de rayer l'ancien no. de transport. Il n'est pas nécessaire de créer d'abord le nouveau no. de transport.

3. *Le no.de transport original sera remplacé par 1 ou plusieurs nos. de transport.*

On a divisé les réservations pour pouvoir remplir, p.e. 2 autocars.
Les programmes suivants peuvent être utilisés (à choisir suivant les différentes manipulations nécessaires).

- 7.5.11.2 Modifier no. de transport avec sélection. Ici il est possible de sélectionner par lieu de départ ou retour. Ainsi on peut modifier avec une seule manipulation toutes les réservations ayant le même lieu de départ ou retour du no. de transport.. On transfert aussi les contingents vers le nouveau no. de transport. Au moment de cette manipulation on peut décider de ne plus utiliser certains lieux de départ ou retour ou d'ajouter. (les réservations déjà inscrites pour un certain lieu de départ seront reprises vers le nouveau no. de transport). Seulement les lieux accordés vers le nouveau no. de transport sont encore réservables.

Il n'est pas nécessaire de créer d'avance le nouveau no. de transport.

- Dans le programme 7.5.1 on peut sortir les listes par no. de transport (= par autocar)

4. *Modifier le no. de transport par PO*

Les réservations existantes seront reprises avec un autre no. de transport.

D'abord : créer les nouveaux nos. de transport avec ces lieux de départ et d'arrivée, ainsi que le nombre des sièges disponibles.

Il y aura un contrôle si les nouveaux lieux sont bien repris dans le nouveau no. de transport, si non il réclame que le no. de transport ne soit pas connu. Il y aura aussi un contrôle sur les sièges libres. (s'il y aura plus, on reçoit un avertissement)

Quand tous les nos. de Po seront repris avec le nouveau no. de transport, l'ancien no. peut être rayé.